

## Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

---

**Acteur des marchés financiers** [BNP PARIBAS, LEI ROMUWSFPUMPRO8K5P83]

---

### Résumé

BNP Paribas SA considère les principaux impacts négatifs (ou principales incidences négatives) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Cette publication consolide la publication sur les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité de BNP Paribas SA et ses succursales en Espagne et en Allemagne.

Cette publication sur les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité fait référence à la période du **1 janvier au 31 décembre 2022**.

Cette déclaration est établie conformément aux règles définies par les Normes techniques réglementaires du Règlement européen 2019/2088, connu sous le nom de SFDR, Sustainable Finance Disclosure Regulation.

Son objectif est d'évaluer les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité (appelés PAI : Principal adverse Impacts) générés par les entreprises ou les gouvernements qui effectuent des investissements financiers comme c'est le cas pour BNP Paribas pour son activité de gestion sous mandat.

Les PAI sont donc des indicateurs quantitatifs qui permettent cette évaluation qui nécessitent un grand nombre de données pour leur calcul, dont la fiabilité peut varier selon qu'elles sont basées (i) sur les déclarations des émetteurs (Sociétés, Etats, etc.) ou (ii) sur les estimations faites par les fournisseurs de données.

Le marché des données liées à la durabilité est en pleine évolution, en particulier sur les données PAI qui est un nouveau domaine.

En outre, des données sont communiquées à ce jour par les émetteurs, compte tenu du calendrier de mise en œuvre des règlements de l'Union Européenne.

Les règlements définissant ces données et leur publication ont des dates de mise en œuvre très récentes (novembre 2022 pour l'obligation pour les producteurs de produits financiers de fournir aux distributeurs des informations sur les caractéristiques durables de leurs produits) ou encore à venir (à partir de janvier 2024 pour la CSRD Corporate Sustainability Reporting Directive, la directive obligeant les entreprises à publier un certain nombre de données environnementales, sociales et de gouvernance).

Compte tenu de cette situation une politique d'examen qualitatif des principaux effets négatifs était déjà en place dans les activités de gestion sous mandat en 2022, comme expliqué dans la section « Description des politiques visant à identifier et prioriser les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ».

En effet, l'analyse ESG des actifs financiers réalisées par BNP Paribas est basée sur des indicateurs de fournisseurs de données externes, de recherche qualitative interne et d'institution internationales qui sont pour certains corrélés avec les principaux impacts négatifs (PAI).

L'impact de ces indicateurs et leur poids dans la note de durabilité finale de l'actif varient selon la spécificité de la classe d'actifs, de l'émetteur, de la région ou du secteur concerné et sont décrits dans les méthodologies d'analyse ESG.

---

---

Il faut également noter que la gestion sous mandat, lorsqu'elle investit dans des fonds externes, en ce qui concerne la prise en compte des PAI dépend : (i) des choix de gestion des gestionnaires d'actifs externes, connus a posteriori et (ii) du choix des fournisseurs de données sur lesquels ils comptent, car leurs données peuvent varier sensiblement de celles des fournisseurs de données de BNP PARIBAS.

D'importants écarts ont d'ores et déjà été constatés d'un fournisseur à l'autre sur les données quantitatives relatives aux PAI.

L'ambition de BNP Paribas est de s'appuyer sur des données plus complètes et plus cohérentes afin de continuer à intégrer les PAI dans sa politique d'investissement responsable.

---

## Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

### Tableau 1

#### Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Explication	Mesures prises, mesures prévues etcibles définies pour la période deréférence suivante
---	-------------------	----------------------	-------------	--

#### INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	229 338	Taux de couverture des émetteurs : Élevé <sup>1</sup> Taux de données reportées par les émetteurs : Moyen Source des données communiquées : Total des émissions de GES déclarées par la société dans son rapport annuel et/ou à une organisation comme CDP par exemple.	En 2022, BNP Paribas a appliqué la politique sectorielle relative au pétrole non conventionnel et au gaz. Cette politique décrit certains critères <sup>2</sup> d'évaluation et d'exclusion.  En outre, en ce qui concerne les sociétés minières <sup>3</sup> et la production d'électricité, BNP Paribas a appliqué une note de 0 trèfle <sup>4</sup> sur chaque société exclue par BNP Paribas Asset Management. Les critères relatifs à ces exclusions sont disponibles dans la politique de BNP Paribas Asset Management : <a href="#">Politique de conduite responsable de BNPP AM (en anglais)</a>
		Émissions de GES de niveau 2	54 482		
		Émissions de GES de niveau 3	2 006 053		
		Émissions totales de GES	2 344 437		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonne de CO2 par million d'euros investi)	574	Taux de couverture des émetteurs : Élevé Taux de données reportées par les émetteurs : Moyen Source des données communiquées : Total des émissions de GES déclarées par la société dans son rapport annuel et/ou à une organisation comme CDP par exemple Valeur d'entreprise déclarée par l'entreprise et	En 2023, BNP Paribas a renforcé sa politique Pétrole et Gaz et exclut les sociétés qui ne respectent pas ces critères <sup>5</sup> . En complément, en ce qui concerne les sociétés minières et la production d'électricité, BNP Paribas a renforcé sa politique en excluant de l'univers recommandé de BNP Paribas tous les émetteurs soumis à exclusion conformément à la politique de BNP Paribas Asset Management. Cette politique entrainera une réduction progressive de l'exposition aux combustibles fossiles.  Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative trèfle utilisée dans la gestion sous mandat <sup>6</sup> : Pour les lignes directes et les fonds BNP Paribas Asset Management, ces PAI sont intégrés dans la méthodologie <sup>7</sup> de notation ESG de BNP Paribas AM

			partagée par un fournisseur de données	Pour les fonds externes, BNP Paribas évalue la manière dont ils abordent les controverses et les impacts négatifs sur les facteurs ESG.
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonne de CO2 par million d'euros investi)	1 106	Taux de couverture des émetteurs : Élevé Taux de données reportées par les émetteurs : Moyen Source des données communiquées : Total des émissions de GES déclarées par la société dans son rapport annuel et/ou à une organisation comme CDP par exemple Revenus déclarés par l'entreprise et partagé à un fournisseur de données	Avec l'amélioration progressive des données déclarées par les émetteurs, BNP Paribas continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable.
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	8.95%	Taux de couverture des émetteurs : Élevé Taux de données reportées par les émetteurs : Élevé Source de données communiquées : exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles. Le fournisseur de données cherche des preuves de la participation de l'entreprise à des activités controversées dans le secteur des combustibles fossiles telles que classées dans le RTS <sup>8</sup> et examine l'exemple d'expositions en vérifiant les dossiers réglementaires de	

			l'entreprise, les rapports annuels, les sites web de l'entreprises et les sources tierces, y compris via les médias et organisations non gouvernementales.
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	5.1 : consommation 62% 5.2 : production 39%	<p>5.1 – Consommation Taux de couverture des émetteurs : Moyen Moyen Taux de données reportées par les émetteurs : Moyen Source des données communiquées : consommation totale d'énergie et ventilation énergétique (renouvelable/non renouvelable) déclarées par la société dans son rapport annuel et/ou à une organisation comme CDP par exemple</p> <p>5.2 – Production Taux de couverture des émetteurs : Faible Faible Taux de données reportées par les émetteurs : Faible Source des données déclarées : Production totale d'énergie et ventilation énergétique (renouvelable/non renouvelable)</p>

			déclarées par la société dans son rapport annuel et/ou à une organisation comme CDP par exemple.
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	<p>Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique</p> <p>Total : 0.69          Secteur A : 0.77          Secteur B : 0.88          Secteur C : 0.50          Secteur D : 2.86          Secteur E : 2.29          Secteur F : 0.15          Secteur G : 0.07          Secteur G : 1.00          Secteur L : 0.46</p>	<p>Taux de couverture des émetteurs : Moyen</p> <p>Taux de données reportées par les émetteurs : Moyen</p> <p>Source des données communiquées : consommation totale d'énergie et ventilation énergétique (renouvelable/non renouvelable) déclarées par la société dans son rapport annuel et/ou à une organisation comme CDP par exemple. Revenus déclarés par l'entreprise et partagé avec nous par le fournisseur de données partenaire.</p>
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	<p>Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones</p>	<p>5.97%</p> <p>Taux de couverture des émetteurs : Élevé</p> <p>Taux de données reportées par les émetteurs : Élevé</p> <p>Source des données communiquées : Notre fournisseur de données cherche des preuves de la participation de l'entreprise aux activités controversées touchant les zones</p>

				sensibles de biodiversité et examine l'exactitude et la pertinence des données.	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.003	Taux de couverture des émetteurs : Faible Taux de données reportées par les émetteurs : Moyen Source des données communiquées : poids des polluants de l'eau (tels que définis par le RTS) déclarés par l'entreprise dans son rapport annuel et/ou d'autres organisations. Revenus déclarés par l'entreprise et partagé avec nous par le fournisseur de données partenaire.	Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat : - Pour les lignes directes et les fonds BNP Paribas AM, ces PAI sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas AM. - Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas évalue la manière dont ils abordent les controverses et les impacts négatifs sur les facteurs ESG. Avec l'amélioration progressive des données déclarées par les émetteurs, BNP Paribas continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	12	Taux de couverture des émetteurs : Moyen Taux de données reportées par les émetteurs : Faible Source des données communiquées : poids des déchets dangereux (tels que définis par le RTS) déclarés par l'entreprise dans son rapport annuel et/ou d'autres organisations. Revenus déclarés par l'entreprise et partagé avec nous par le fournisseur de données partenaire.	

## INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	8.81%	<p>Taux de couverture des émetteurs : Élevé          Taux de données reportées par les émetteurs : Non applicable          Source des données communiquées : ces données ne sont pas communiquées par les entreprises, mais sont estimées par le fournisseur qui cherche des preuves de la participation des entreprises à des activités controversées qui contreviennent aux principes de l'UNGC<sup>9</sup> et des principes directeurs de l'OCDE<sup>10</sup> à l'intention des entreprises multinationales. Les fournisseurs de données présentent des divergences sur cet indicateur en raison de diverses interprétations de ce PAI. Certains fournisseurs de données tiennent en effet compte de cas potentiels de violation et/ou disposent d'un délai de prescription plus long après l'assainissement, comme le fait le fournisseur de données</p>	<p>En 2022, BNP Paribas a appliqué une note de 0 trèfle sur chaque émetteur exclu par BNP Paribas Asset Management. Ces exclusions sont associées à des violations graves et répétées des principes de conseil de sécurité des Nations Unies et/ou à des exigences obligatoires liées à des secteurs et produits controversés.</p> <p>Les critères relatifs à ces exclusions sont disponibles dans la politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management : <a href="#">Politique de conduite responsable de BNPP AM</a></p> <p>En 2023, BNP Paribas a renforcé sa politique, en excluant de l'univers recommandé tous les émetteurs exclus selon la politique de BNP Paribas Asset Management.</p> <p>Cette politique permettra de réduire l'exposition des émetteurs qui contreviennent aux principes de l'UNGC et/ou aux lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales</p>
--	--	---	-------	--	--

				de BNPP Paribas (Clarity IA), alors que d'autres ne le font pas ce qui conduit à des pourcentages d'exposition plus faibles.	
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0.39%	Taux de couverture des émetteurs : Élevé Taux de données reportées par les émetteurs : Élevé Source des données communiquées : Notre fournisseur de données cherche des preuves de politiques conformes à l'UNGC et aux principes directeurs de l'OCDE-GME rapportés par l'entreprise dans son rapport annuel, son site web et/ou d'autres organisations.		
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	10%	Taux de couverture des émetteurs : Faible Taux de données communiquées par les émetteurs : Faible Source des données communiquées : des écarts relevés entre le relevé annuel	Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat : - Pour les lignes directes et les fonds BNP Paribas AM, ces PAI sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas AM. - Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas évalue la manière dont ils abordent les controverses et les impacts négatifs sur les facteurs ESG.	
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	37%	Taux de couverture des émetteurs : Élevé Taux de données reportées par les émetteurs : Élevé Source des données communiquées : Rapport entre les membres féminins et masculins du conseil d'administration rapporté par l'entreprise dans son rapport annuel et / ou		Avec l'amélioration progressive des données déclarées par les émetteurs, BNP Paribas continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable.

			à d'autres organisations. Revenus déclarés par l'entreprise et partagés avec nous par le fournisseur partenaire.	
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Taux de couverture des émetteurs : Élevé Taux de données reportées par les émetteurs : Élevé Source des données communiquées : Notre fournisseur de données cherche des preuves de la participation de l'entreprise à des activités controversées liées aux armes controversées classées dans le RTS et examine l'exemple d'exposition en vérifiant les dossiers réglementaires de l'entreprise, les rapports annuels, les sites Web de l'entreprise et les sources tierces, y compris les nouvelles, les médias et les organisations non gouvernementales.	La politique de BNP Paribas exclut les sociétés émettrices impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées

## Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Explication	Mesures prises, mesures prévues etcibles définies pour la période deréférence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	262	<p>Taux de couverture des émetteurs : Faible</p> <p>Taux de données reportées par les émetteurs : Faible</p> <p>Source des données communiquées : Notre fournisseur de données utilise d'une source public telle que le PIB de la banque mondiale</p>	<p>Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les lignes directes et les fonds BNP Paribas AM, ces PAI sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management.</li> <li>- Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas évalue la manière dont ils abordent les controverses et les impacts négatifs sur les facteurs ESG.</li> </ul> <p>Avec l'amélioration progressive des données déclarées par les émetteurs, BNP Paribas continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable.</p>

Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	4% en proportion 5 en nombre	Taux de couverture des émetteurs : Faible Taux de données reportées par les émetteurs : Faible Source de données communiquées : Notre fournisseur de données indique qu'un pays est sujet à des violations sociales s'il répond à l'un des critères suivants : 1. Pays ayant des sanctions imposées par l'Union européenne (UE) ou les Nations Unies (ONU) qui satisfont à l'un des critères suivants : - Violations des droits de l'homme commises par le gouvernement ou les institutions gouvernemental	Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat : - Pour les lignes directes et les fonds BNP Paribas AM, ces PAI sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management basée sur plusieurs indicateurs liés aux violations sociales dont : le travail, la protection sociale, la lutte contre la corruption, la vie démocratique et la sécurité. - Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas évalue la manière dont ils abordent les controverses et les impacts négatifs sur les facteurs ESG. Avec l'amélioration progressive des données déclarées par les émetteurs, BNP Paribas continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable.
--------	---	--	---------------------------------	--	---

			<p>es, y compris, mais non exclusivement, par la police, l'armée et d'autres organes chargés de l'application des lois</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Preuve montrant qu'au moins une personne figurant sur la liste des personnes sanctionnées dans le pays occupe un poste au sein du gouvernement ou d'institutions gouvernementales, y compris, mais non exclusivement, dans les services de police, les services militaires et autres services de répression</li> <li>- Le régime actuel est le résultat d'un coup d'État</li> <li>- Violation d'un droit international</li> <li>- L'appropriation illicite de fonds</li> </ul>	
--	--	--	--	--

			<p>publics ayant pour effet de saper la démocratie.</p> <p>2. Pays ayant des sanctions imposées par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) des États-Unis qui satisfont aux critères suivants :</p> <p>Violations des droits de l'homme commises par le gouvernement ou des institutions gouvernementales, y compris, mais non exclusivement, par la police, l'armée et d'autres services de répression.</p> <p>82% des actifs sous gestion sont en dehors du périmètre de calcul ce PAI.</p>	
--	--	--	--	--

1 Les fourchettes suivantes sont utilisées pour la couverture et les taux des données déclarées : Faible : 0-50% / Moyen : > 50-75% / Élevé : > 75%

2 Critères d'exclusion du pétrole non conventionnel et du gaz :

- BNP Paribas exclut les entreprises impliquées dans des activités pétrolières et gazières non conventionnelles qui ne respectent pas les lois et réglementations locales applicables ainsi que les conventions internationales ratifiées par leurs pays d'exploitation.
- BNP Paribas exclut les entreprises pour lesquelles les activités liées au pétrole et au gaz non conventionnels représentent une part importante de leurs revenus.
- BNP Paribas exclut les sociétés pétrolières et gazières non conventionnelles qui ne respectent pas les principes suivants :
  - Les entreprises doivent avoir leur siège dans des pays qui ne sont pas soumis à des sanctions financières de la France, de l'UE, des États-Unis et de l'ONU
  - Les entreprises qui ont recouru au travail des enfants et au travail forcé tel que défini dans les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
  - Les entreprises doivent avoir une politique en place pour protéger la santé et la sécurité de leurs travailleurs et divulguer ou fournir leurs antécédents en matière de santé et de sécurité au niveau de l'entreprise.

3 Les sociétés minières qui répondent à l'un des critères suivants sont exclues :

- Développent ou envisagent de développer des capacités d'extraction du charbon thermique (nouvelles mines ou expansion de mines existantes)
- Tirer plus de 10% de leurs revenus de l'extraction du charbon thermique
- Produisent plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an
- N'ont pas de stratégie de sortie des activités de charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde.

Production d'électricité : BNPP Asset Management exclut tous les groupes électrogènes qui répondent à l'un des critères suivants :

- Accroissement de la capacité opérationnelle de production d'électricité au charbon dans leur portefeuille énergétique
- Intensité de carbone supérieure à la moyenne mondiale 2017 de 491 gCO<sub>2</sub>/kWh.

Cette exclusion sera encore renforcée pour une mise en conformité avec la trajectoire de l'accord Paris pour le secteur telle que déterminée par le scénario de développement durable (SDD) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Cela signifie que l'intensité carbone des générateurs d'énergie devra tomber à 327 gCO<sub>2</sub>/kWh d'ici 2025, sinon ils seront exclus de nos portefeuilles d'investissement.

4 Veuillez consulter la politique de conduite responsable de BNP Paribas Asset Management

5 Quoi de neuf en 2023 :

- BNP Paribas exclut les entreprises énergétiques qui tirent 10% ou plus de leurs activités du pétrole et du gaz non conventionnels, d'un seuil précédent de 30%
- BNP Paribas exclut désormais les entreprises énergétiques qui tirent 10% ou plus de leurs activités d'exploration et de production de la région Arctique
- BNP Paribas exclut désormais les entreprises énergétiques disposant de réserves de pétrole et de gaz en Amazonie ainsi que celles qui développent activement des infrastructures connexes en Amazonie

Les entreprises qui ne répondent pas aux critères obligatoires sont exclues.

Par exception, les entreprises qui ne répondent pas aux critères obligatoires peuvent être ajoutées à une liste de surveillance, c'est-à-dire qu'elles sont admissibles à des investissements assujettis à un examen régulier, si elles ont des engagements climatiques crédibles et des plans de transition réalistes.

BNP Paribas Banque Privée fournit à ses clients des produits (titres et fonds internes) conformes à cette politique et encourage les gestionnaires externes à adopter les normes définies dans cette politique.

6 Veuillez consulter la section suivante : « Description des politiques visant à déterminer et à prioriser les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité »

7 Veuillez consulter la section suivante : « Description des politiques visant à déterminer et à prioriser les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité »

8 RTS : Regulatory Technical Standard : Normes techniques de réglementation issue du règlement 2019/2088

9 UNGC : United Nations Global Compact. UN Global Compact est la plus grande initiative mondiale en matière de durabilité. Sa mission est de générer un mouvement mondial d'entreprises et de parties prenantes durables afin qu'elles fassent des affaires de manière responsable, en alignant leurs stratégies et leurs opérations sur les dix principes.

10 OCDE : Organisme de développement et de croissance économique. La mission de l'OCDE est de promouvoir les politiques qui améliorent le bien-être économique et social partout dans le monde.

### Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]	Explication	Mesures prises, mesures prévues etcibles définies pour la période deréférence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	N/A : Non applicable	N/A : pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers	
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A : Non applicable	N/A : pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers	

Tableau 2 :

**Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires**

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Incidences (année n)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
--------------------------------------	---	-------------------	----------------------	-------------	--

**Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés**

**INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT**

Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions decarbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	53%	Taux de couverture des émetteurs : Élevé Taux de données reportées par les émetteurs : Élevé Source des données communiquées : Notre fournisseur de données inclut les entreprises dont les objectifs scientifiques approuvés sont conformes à l'Accord de Paris.	En 2023, les travaux sont en cours pour renforcer la politique de BNP Paribas et mieux prendre en compte ce PAI (voir PAI obligatoires 1-4).
-----------	--	---	-----	---	--

Tableau 3 :

**INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION**

<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences (année n)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés</b>					
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	5%	Taux de couverture des émetteurs : Élevé Taux de données reportées par les émetteurs : Élevé Source des données communiquées : Notre fournisseur de données présence de politiques relatives aux droits de l'homme conformes à la définition RTS rapportée par la société dans son rapport annuel, son site	En 2022, BNP Paribas a appliqué une notation de 0 trèfles sur chaque émetteur exclu par BNP Paribas Asset Management.  Ces exclusions sont associées à des violations graves et répétées des principes du Conseil de sécurité des Nations Unies et/ou à des exigences obligatoires liées à des secteurs et produits controversés.  Les critères relatifs à ces

				<p>web et / ou à d'autres organisations.</p>	<p>exclusions de BNP Paribas Asset Management sont disponibles dans la politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management : <a href="#">Politique de conduite responsable de BNPP AM</a>.</p> <p>En juin 2023, BNP Paribas a renforcé sa politique, en excluant de l'univers recommandé de BNP Paribas tous les émetteurs soumis à exclusion selon la politique de conduite responsable de BNP Paribas Asset Management.</p> <p>Cette politique entraînera une réduction progressive de l'exposition des émetteurs qui contreviennent aux principes du Conseil des gouverneurs et/ou aux lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales.</p>
--	--	--	--	--	---

---

## **Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

---

La mission du Groupe BNP Paribas est de contribuer à une croissance responsable et durable en finançant l'économie et en conseillant les clients selon des standards éthiques élevés. La politique Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe est l'une des composantes principales de cette démarche. Conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, elle repose sur quatre piliers (économique, social, civique et environnemental) qui reflètent ses défis en matière de RSE, ainsi que les réalisations concrètes de BNP Paribas S.A.

En 2019, le Groupe BNP Paribas a publié sa raison d'être (Raison d'être : être au service des clients et du monde actuel ([group.bnpparibas](http://group.bnpparibas))), un texte préparé par le Comité Exécutif de BNP Paribas, basé sur trois textes issus de travaux réalisés par de nombreux collaborateurs. Il s'agit notamment des Convictions partagées (Mission et Vision), du Code de conduite et du Manifeste de l'Engagement.

De plus, le Groupe BNP Paribas s'est engagé depuis de nombreuses années en s'imposant des obligations supplémentaires dans plusieurs secteurs sensibles.

En effet, dans la mise en œuvre de sa stratégie de lutte contre le changement climatique et d'alignement de ses activités avec un objectif de neutralité carbone en 2050, le Groupe BNP Paribas a prioritairement développé, depuis 2011 :

Des politiques de financement et d'investissement dans les secteurs suivants : agriculture, huile de palme, défense, énergie nucléaire, pâte à papier, charbon, mines et hydrocarbures non conventionnel (pour une liste actualisée des politiques, voir le lien : Politiques de financement et d'investissement – BNP Paribas ([group.bnpparibas](http://group.bnpparibas))).

Une liste de produits et activités exclus (Publications - BNP Paribas ([group.bnpparibas](http://group.bnpparibas))) tels que le tabac, les filets dérivants, production de fibres d'amiante, produits contenant des BPC (biphényles polychlorés) ou commerce de toute espèce régie par la convention CITES (Convention sur le commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) et qui ne seraient pas autorisés.

Enfin, conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, le Groupe participe activement à la conception et à la mise en œuvre de solutions sociales et environnementales à long terme dans le cadre des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et les Principes pour une banque responsable (PRB).

Informations sur la politique de BNP Paribas SA concernant la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour la gestion sous mandat (Gestion de portefeuille Article 4.1a, 4.2, 4.5a du règlement SFDR).

Les principales incidences négatives en matière de durabilité renvoient aux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, à savoir les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En tant qu'acteur des marchés financiers, BNP Paribas S.A. prend en compte l'impact de l'investissement sous-jacent sur les facteurs de durabilité (questions environnementales, sociales et salariales, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption).

BNP Paribas S.A. prend en compte les principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement dans le cadre de la gestion de portefeuille par l'approche détaillée ci-après.

---

L'approche de BNP Paribas SA sur les principales incidences négatives repose sur un ensemble de sources et d'analyses de données extra-financières

---

---

Les politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas : Elles permettent au groupe BNP Paribas d'encadrer ses activités de financement et d'investissement dans les secteurs d'activité les plus sensibles, allant jusqu'à exclure certaines activités ou entreprises, et sont développées en coopération avec des experts indépendants (se référer aux politiques sectorielles de BNP Paribas). Sur chaque secteur, BNP Paribas SA prend en compte un ensemble d'exigences obligatoires de critères d'évaluation et de bonnes pratiques des différentes industries lorsqu'elles existent.

L'analyse ESG<sup>1</sup> de BNP Paribas Asset Management 2 : Concernant les obligations et les actions, BNP Paribas SA s'appuie sur les informations, les sources et les politiques de BNP Paribas Asset Management s'appliquant spécifiquement à la durabilité. En ce qui concerne le processus de sélection des émetteurs, les piliers de de la Global Sustainability Strategy développée par BNP Paribas Asset Management permettent de déployer une classification des émetteurs basée sur divers facteurs de durabilité :

L'évaluation ESG basée sur la matérialité, la mesurabilité, la qualité et la disponibilité des données ; cette évaluation se concentre sur un ensemble limité de mesures ESG robustes, obtenues auprès des sources suivantes :

Fournisseurs externes : organisations spécialisées dans les données et la recherche ESG, ainsi que courtiers généralistes ou spécialisés dans l'ESG,

Recherche qualitative interne : les analystes ESG de BNP Paribas Asset Management évaluent la performance ESG et examinent les données des fournisseurs, sur la base de contacts directs avec les émetteurs, des universitaires, les institutions, la société civile, les publications officielles des émetteurs,

Institutions internationales : Eurostat, OCDE, Nations Unies, Banque Mondiale, Agence Internationale de l'Energie, Organisation Mondiale de la Santé.

La stratégie de vote et d'engagement (« Stewardship Strategy ») comprend un engagement proactif auprès des entreprises et d'autres émetteurs et un engagement auprès des pouvoirs publics sur les questions de durabilité.

Le Code de Conduite Responsable des Entreprises (Responsible Business Conduct policy) permet d'éviter les risques réputationnels et réglementaires; il favorise le respect des droits fondamentaux par les entreprises, dans les domaines des droits de l'homme et du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption, sur la base des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

La perspective prospective (« forward looking ») ou les «3E» mesurent l'exposition aux trois enjeux clés que sont la Transition Énergétique, l'Environnement et l'Égalité.

Sur la base de l'ensemble des données de BNP Paribas Groupe et de BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas S.A. est en mesure de :

Exclure ou sélectionner les émetteurs (actions et obligations),

Dans la mesure du possible, identifier les actions et les obligations, conformément aux « préférences de durabilité » définies par la réglementation MiFID II <sup>3</sup>

Noter les actions et les obligations selon la Notation Trèfles développée par WM. Plus d'informations sur cette méthodologie sont disponibles sur notre site web.

---

#### Analyse des sociétés de gestion et des fonds et ETF recommandés <sup>4</sup>

<sup>1</sup> Environnement, Social et Gouvernance

<sup>3</sup> Article 2(7) MIFID Delegated Regulation 2017/565

<sup>4</sup> Exchange-Traded Funds ou "tracker"

---

#### Méthodologie d'évaluation interne des gestionnaires d'actifs

BNP Paribas S.A. collecte les informations sur la durabilité de leurs produits financiers auprès des gestionnaires d'actifs, sur la base d'un questionnaire dédié :

Fonds : questions globales couvrant 6 domaines, soit au niveau de la société de gestion ou du fonds concernant les pratiques et exclusions ESG, les politiques de vote et d'engagement, la transparence, la durabilité de la société de gestion, les thématiques durables, et l'impact ;

ETF : questions couvrant les 6 domaines mentionnés ci-dessus ;

Fonds d'investissement alternatifs ouverts : questions couvrant 7 domaines.

BNP Paribas S.A. examine le pourcentage d'univers disponible exclu en fonction des considérations ESG, c'est-à-dire les exclusions sectorielles, les exclusions fondées sur des normes, les exclusions fondées sur l'activité et les notes ESG les moins bonnes parmi les émetteurs comparables. Ces travaux permettent également d'identifier la façon dont les controverses ESG sont prises en compte lors du processus d'investissement du fonds.

BNP Paribas S.A. s'appuie sur l'ensemble de données fournies par les producteurs concernant les caractéristiques ESG du produit financier (format European ESG Template défini par Findatex), c'est-à-dire :

Données sur les investissements alignés sur la Taxonomie européenne au sein de l'instrument financier (pourcentage d'alignement),

Données sur les investissements durables au sein de l'instrument financier (investissements durables tels que définis par le Règlement SFDR), et

Données sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PASI).

Grace à ce double niveau d'analyse lors de la sélection des fonds et des ETF, BNP Paribas S.A. est en mesure de :

Sélectionner les gestionnaires d'actifs, fonds et ETF;

Classer, si possible, les fonds et les ETF selon la définition MIFID des 'préférences durables'.

Afin d'éviter tout doute, BNP Paribas S.A. ne considère pas à ce stade les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour les produits dérivés.

---

La déclaration de BNP Paribas sur les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité sera publiée sur son site internet sur une base annuelle.

---

---

## Politiques d'engagement

BNP Paribas Banque Privée s'appuie sur l'expertise **Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG)** de son métier de gestion d'actifs BNP Asset Management. En effet,

---

---

l'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour BNPP AM (BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding SA et ses filiales<sup>5</sup>) qui s'est engagé depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance** (ESG) dans la gestion des solutions d'investissement proposées à ses clients.

Pour BNPP AM l'investissement responsable et durable repose sur six piliers. Les quatre premiers piliers contribuent à l'amélioration des pratiques de gestion, et ce notamment via des idées d'investissement nouvelles, l'optimisation de la composition de nos portefeuilles, la maîtrise des risques, et l'exercice de son influence sur les entreprises et les différents marchés dans lesquels BNP PAM investit.



### 1.1 Intégration ESG

Intégrer les critères ESG dans ses décisions d'investissement pour permettre d'identifier des risques ou opportunités qui peuvent apporter un avantage compétitif. Ces principes d'intégration et le dispositif de notation ESG sont appliqués à un large éventail de stratégies d'investissement.



### 1.2 Vote, dialogue et engagement

Trois outils sont utilisés – le vote, le dialogue avec les entreprises et l'intervention auprès des pouvoirs publics – pour encourager les entreprises à améliorer leur performance et leur transparence sur les sujets liés au développement durable, et encourager les décideurs publics à légiférer en faveur d'un développement durable et équitable. Promouvoir les bons standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est un élément essentiel de notre responsabilité actionnariale.

Les progrès réalisés par de nombreuses entreprises, sont disponibles dans le rapport annuel : [BNPP AM SustainabilityReport2022 EN.pdf](#)

---

<sup>2</sup> Le terme « filiale » s'applique à toute entité contrôlée directement ou indirectement par BNP Paribas Asset Management Holding, le sens à donner au mot « contrôle » étant défini à l'article L 233-3 du Code de Commerce français.



### 1.3 Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles

BNP PAM attend des entreprises qu'elles respectent leurs obligations fondamentales en matière de droits de l'Homme et de droits du travail, qu'elles protègent l'environnement et qu'elles proposent des garde-fous contre la corruption partout où elles sont présentes, conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies. BNP Paribas Asset Management discute avec les entreprises des enjeux pour lesquels leurs performances ne sont pas à la hauteur et exclue les plus mauvais élèves. De plus, BNP PAM dispose également de plusieurs politiques sectorielles qui établissent les règles d'investissement dans des secteurs particuliers et influencent ses exigences en matière de sélection des titres et ses interventions auprès des entreprises.

La politique de Conduite Responsable des Entreprises de BNPP AM et ses différentes composantes sont disponibles à cette adresse : [Code de Conduite Responsable et Exclusions sectorielles](#)



### 1.4 Une vision prospective

La vision de BNP PAM est que dans un monde meilleur, les modèles économiques doivent contribuer à une transition énergétique efficace, être plus durables sur le plan environnemental et plus équitables et inclusifs (nos « 3E »), conditions préalables essentielles qui sont au cœur de nos démarches en matière de durabilité. BNP Paribas Asset Management est également convaincu que les investisseurs institutionnels, et notamment les gérants et les propriétaires d'actifs, ont la possibilité, voire l'obligation, de prendre des mesures pour contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations unies et de l'Accord de Paris

---

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'expertise BNP Paribas Asset Management dont l'exercice des droits de vote cliquer ici : [Gouvernance et politique de vote 2023](#)

En complément, vous pouvez retrouver via les liens ci-dessous, les politiques d'exercice des droits de vote de nos principaux partenaires au 31/12/2022 :

[Investissement durable \(robeco.com\)](#)

[Amundi \(politique de vote\)](#)

## 2. la gestion des droits de vote

Dans la cadre de sa gestion sous mandat, BNP Paribas Banque Privée ne procède pas à la délégation des droits de vote des titres vifs détenus au sein des mandats. En accord avec la directive SRD II (Shareholder Rights Directive), BNP Paribas banque Privée s'inscrit dans une démarche de responsabilisation de ses clients actionnaires et les incite à exercer en propre leurs droits de vote.

Ainsi, BNP Paribas Banque Privée met à disposition de ses clients les éléments leur permettant d'être informés de l'organisation des assemblées générales liées aux actions détenues en direct. Nos clients reçoivent une notification dans leur messagerie sécurisée 25 à 30 jours avant l'Assemblée Générale détaillant le calendrier, les résolutions mises au vote et le process pour voter.

---

## Références aux normes internationales

L'approche de BNP Paribas concernant les principaux impacts négatifs susmentionnés repose sur un certain nombre de normes internationales auxquelles BNP Paribas adhère, notamment :

-Les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et le Pacte Mondial des Nations Unies qui peuvent conduire à l'exclusion des entreprises actives dans certains secteurs.

Les indices PAI 10 et 11 sont au moins partiellement pris en compte et traités par la politique d'investissement responsable de BNP Paribas Asset Management qui évalue les sociétés pour leur exposition à des violations des Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et du Pacte Mondial des Nations Unies, via la méthodologie de notation trèfle de BNP Paribas.

-Les conventions sur les armes controversées sont prises en compte pour examiner et traiter PAI 14.

---

---

La gestion sous mandat n'a pas encore identifié de scénario climatique prospectif précis dans son examen des PAI.

---

## Comparaison historique

Aucune comparaison historique n'est disponible s'agissant de la première année de publication de ce rapport.

---

**Avertissement :** *Ce document, non contractuel, donné à titre d'information, ne constitue pas et ne doit pas être considéré comme une recommandation, une sollicitation ou une offre d'acheter, de souscrire, de vendre ou de conclure une quelconque opération sur les services ou instruments financiers mentionnés. Les conditions de fonctionnement et de souscription des produits et services sont détaillés dans les contrats correspondants. Il est impératif de lire attentivement les documents d'information réglementaires et les contrats avant souscription de tout produit ou service financier.*

*Nos banquiers privés se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous accompagner dans vos choix en fonction de vos besoins et de votre profil personnel d'investissement avant de prendre vos décisions.*

BNP Paribas - SA au capital de 2Ce 468 663 292 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens 75009 Paris - Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris - Identifiant CE FR 76662042449 – ORIAS n° 07 022 735 - N°ADEME : FR200182\_03KLI

